



Assistance

AXA et l'UFE se sont associés afin de protéger et d'accompagner les Français de l'étranger dans les moments difficiles et en cas d'urgence.

Avec vous en cas d'urgence



Assistance Santé UFE



Téléconsultation médicale

Vous tombez malade dans votre pays de résidence ou lors d'un voyage.

Des professionnels de santé vous délivrent une consultation 24H/24 et 7j/7, où que vous soyez :

- Consultation médicale par téléphone,
- Orientation vers un établissement médical ou un médecin local agréé,
- Aide à la compréhension d'une prescription médicale qui vous a été faite.



Rapatriement

Vous êtes victime d'un grave accident ou d'une maladie qui vous conduit à l'hôpital, et votre pronostic vital est engagé².

AXA organise et prend en charge votre rapatriement en France, dans votre pays de résidence ou dans un pays voisin.

- Prise en charge des frais médicaux jusqu'à 50 000 € en cas de carence³,
- Retour des membres de votre famille assurés également pris en charge.

Les garanties s'appliquent suivant les dispositions prévues dans les Conditions Générales.

¹ Cancer, AVC, infarctus, insuffisance rénale ou maladie nécessitant une greffe d'organe. Pour toute autre maladie, vous pouvez demander un devis à notre partenaire France Surgery (france-surgery.com) pour un second avis médical, la planification de soins en France et l'organisation de votre voyage.

² Pour tout autre cas, AXA peut organiser à vos frais votre rapatriement.

³ Pour les frais médicaux engagés en cas d'hospitalisation en dehors du pays de résidence.

⁴ Services également disponibles si vous rentrez en France par vos propres moyens pour raisons médicales.



Second Avis Médical

Vous êtes victime d'une pathologie grave, invalidante¹.

AXA vous permet de transmettre votre dossier médical à un médecin français spécialiste pour répondre à vos questions, confirmer un diagnostic ou indiquer si des traitements alternatifs sont possibles :

- Accompagnement médical tout au long du parcours,
- Second avis médical en 15 jours.



Assistance retour en France

Vous avez été rapatrié en France et êtes hospitalisé.

AXA vous accompagne et prend en charge vos frais d'hospitalisation à hauteur de 50 000 € le temps de recouvrer vos droits à la Sécurité Sociale :

- Service d'écoute par un psychologue⁴,
- Aide dans les démarches administratives, recherche d'un établissement spécialisé, etc⁴.

Offre disponible pour les Français de l'étranger.

Conditions pour la souscription :

- Être de nationalité française,
- Être établi à l'étranger,
- Être adhérent à l'UFE,
- Avoir moins de 70 ans au moment de la souscription.

400€

par an.

Tarif unique, adulte ou enfant.

Souscription en ligne sur assistance-sante-ufr.com



INTER PARTNER ASSISTANCE, société anonyme de droit belge au capital de 31 702 613 euros, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487), immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé 166 Avenue Louise – 1050 Ixelles – Bruxelles Capitale – Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et située 6, rue André Gide 92320 Châtillon. **Union des Français de l'Étranger (UFE)**, association déclarée, reconnue d'utilité publique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro dont le numéro SIRET est le 784 360 745 et dont le siège social est situé 25 rue de Ponthieu – 75008 Paris.

